

Appel de Marrakech aux Organisations des Nations Unies

## **LE DROIT AU LOGEMENT DECENT ENTRE LA LEGISLATION ET LA REALITE**

Avec la collaboration de : Réseau Marocain Pour Le Logement Décent

Dans le cadre de sa participation au Forum mondial des droits de l'homme, tenue à Marrakech, 27-30 Novembre 2014, le réseau marocain pour le logement décent a organisé le 28 Novembre 2014 au Centre d'estivage Maroc Telecom un atelier autogéré international: Le droit au logement décent entre la législation et la réalité qui a connu l'intervention du coordinateur global de L'AIH et l'intervention de la coordinatrice de L'AIH de la Tunisie et des associations nationales et régionales marocaines dans le domaine des droits de l'homme, le droit au logement, l'environnement et la santé.

Cette rencontre internationale a été témoin des interventions de qualité, en soulignant les aspects législatifs des pactes, conventions internationales, des constitutions et les lois locales ; ainsi les intervenants ont fait un diagnostic général de la situation de l'habitat au niveau local, régional et international en évoquant les conditions sanitaires, environnement et écologique.

On a souligné aussi l'absence de la dimension environnementale, sanitaire dans la politique publique de l'habitat et les infrastructures de base, ainsi que l'exacerbation du phénomène des bidonvilles et constructions clandestines et vétustes qui représentent un danger permanent pour la vie des individus.

En outre on soulevé les maladies causées par les logements non décent et la logique anarchique dans les zones agricoles qui se transforment en construction en béton sans tenir compte du côté écologique et environnementale ce qui menace la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, et à travers une approche scientifique fondée sur des alternatives, le réseau marocain pour le logement décent invite les Nations Unies par le biais de l'« Appel de Marrakech » et déclare aussi à l'opinion public national et international ce qui suit :

1- nos condoléances et solidarité avec les victimes des inondations dans toutes les régions du Maroc qui sont touchées par les fortes pluies principalement dans la région de L'Haouz (Guelmim, Sidi Ifni, Ouarzazate, Tata et régions voisines) et pour toutes familles qui ont perdu leurs maisons suite à cette catastrophe naturelle;

2. solidarité avec:

- les Victimes des constructions vétustes et clandestines et victimes des évictions des terres « soulaliates ouelad

sebitat Kénitra) et victimes de déportation forcée...

- les expulsés de leurs maison partout dans le monde (Saint-Pétersbourg en Russie, zone Abihlal sud afrique / famille marocaine expulsé de son domicile en Italie Milano / "Mai Khdouj" quartier hay Mohammadi casablanca / ...).

3. désapprobation de l'état relatif à l'habitat indigne vécu par les séquestrés dans les camps de l' Hamada à Tindouf contre la dignité humaine et aux toutes les lois universelles des droits de L'homme; Réseau Marocain Pour Le Logement Décent Bureau Central

4 invite les Nations Unies à assumer sa responsabilité contre les actes de destructions et démolition des maisons palestiniennes commises par Israël à Gaza à la suite des bombardements aveugles, et le soumettre à la justice internationale et à l'indemnisation de toute perte et dommage moral et matériel résultant de cette catastrophe humanitaire;

5. interroge Le gouvernement marocain sur le programme des «Villes sans bidonvilles» à la lumière de l'exacerbation des bidonvilles et les constructions anarchiques qui engendrent la prolifération de la criminalité et le terrorisme;

6. sonne la larme contre les dangers et maladies chroniques causées par l'habitat insalubre (asthme, la tuberculose, les maladies infectieuses ...);

7. appelle les nations unies à :

- Activer les mécanismes internationaux dans le domaine du droit au logement décent ;
- Activer les constitutions, chartes , traités et conventions internationales liées au droit au logement décent ;

8. réclame:

- L'intégration de la dimension environnementale et écologique en raison de sa grande importance dans le domaine du logement et de la politique de l'habitat et d'urbanisme;
- L'indemnisation des victimes affectées par les maladies causées par l'habitat insalubre;
- La conversion d'une partie de la dette Marocaine à l' investissements dans les projets relatifs au logements sociaux qui assurent la dignité des individus et familles;
- La contribution de la société civile et associations non gouvernementales au domaine de la politique publique liée à l'habitat et urbanisme;
- l' adoption des lois contre la spéculation immobilière et de l'économie de rente ;

9. propose la création d'un forum marocain et magrébin relatif au logement décent ;

10. renforce la rencontre internationale de l'assemblée mondiale des habitants qui aura lieu à la Tunisie 2015 (FSM) .